

**MAIRIE  
de  
BELLAC**

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un le 25 mars à dix-huit heures trente, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 18 mars 2021, dans la salle du Centre Culturel Municipal, Rue des Rochettes, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, M. ISMAËL, MM. LAVERGNE, RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, RIVET, Mme SINGEOT, M. HODENCQ, Mmes MAISONNIER, TINDILLER, HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET, formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme MAURY à Mme SINGEOT  
Mme COUTURIER à Mme BARRIAT

Mme TINDILLER et M. HODENCQ ont été désignés comme secrétaires de séance.

**I - FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET  
DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES :  
ASSAINISSEMENT  
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE  
LOTISSEMENT SUZANNE VALADON  
LOTISSEMENT BELLAC**

Monsieur le maire explique que préalablement au vote des comptes administratifs, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

—

Monsieur LAVERGNE, conseiller municipal délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, en qualité de membre le plus âgé de l'assemblée.

Monsieur PEYRONNET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAVERGNE.

Madame BRIOLANT ayant donné lecture au conseil municipal des comptes administratifs 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les documents suivants :

## PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		300 000,00		145 157.32		445 157.32
Opérations de l'exercice	4 857 282.40	5 436 591.44	1 535 212.57	702 177.00	6 392 494.97	6 138 768.44
<b>TOTAUX</b>	<b>4 857 282.40</b>	<b>5 736 591.44</b>	<b>1 535 212.57</b>	<b>847 334.32</b>	<b>6 392 494.97</b>	<b>6 583 925.76</b>
Résultat de l'exercice	579 309.04		- 833 035.57		- 253 726.53	
Résultats de clôture	879 309.04		- 687 878.25		191 430.79	
Restes à réaliser			282 230.91	47 695.76	282 230.91	47 695.76
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>4 857 282.40</b>	<b>5 736 591.44</b>	<b>1 817 443.48</b>	<b>895 030.08</b>	<b>6 674 725.88</b>	<b>6 631 621.52</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>879 309.04</b>		<b>-922 413.40</b>		<b>- 43 104.36</b>	

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

**On voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.**

### COMPTE ADMINSTRATIF ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 258.10		315 619.89		351 877.99
Opérations de l'exercice	453 772.69	330 523.47	161 192.48	216 736.60	614 965.17	547 260.07
<b>TOTAUX</b>	<b>453 772.69</b>	<b>366 781.57</b>	<b>161 192.48</b>	<b>532 356.49</b>	<b>614 965.17</b>	<b>899 138.06</b>
Résultat de l'exercice	- 123 249.22		55 544.12		- 67 705.10	
Résultats de clôture	- 86 991.12		371 164.01		284 172.89	
Restes à réaliser			28 865.42		28 865.42	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	453 772.69	366 781.57	190 057,90	532 356.49	643 830.59 €	899 138.06
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 86 991.12</b>		<b>342 298.59</b>		<b>255 307.47</b>	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**Se sont abstenus : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.**

### COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE BUDGET MAISON DE SANTÉ

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			51 137.07		51 137.07	
Opérations de l'exercice	5 572.51	7 732.27	597 346.70	610 526.54	602 919,21	618 258,81
<b>TOTAUX</b>	<b>5 572.51</b>	<b>7 732.27</b>	<b>648 483.77</b>	<b>610 526.54</b>	<b>654 056.28</b>	<b>618 258.81</b>
Résultat de l'exercice	2 159.76		13 179.84		15 139.60	
Résultats de clôture	2 159.76		- 37 957.23		- 35 797.47	
Restes à réaliser			96 000.00	245 000.00	96 000.00	245 000.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>5 572.51</b>	<b>7 732.27</b>	<b>744 483.77</b>	<b>855 526.54</b>	<b>750 056.28</b>	<b>863 258.81</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 159.76</b>		<b>111 042.77</b>		<b>113 202.53</b>	

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

**Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET, Mme JALLET.**

### COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE BUDGET LOTISSEMENT SUZANNE VALADON

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,67		127 825.05		127 825.72	
Opérations de l'exercice	17 697.60	17 697.60		17 697.60	17 697.60	35 395.20
<b>TOTAUX</b>	<b>17 698.27</b>	<b>17 697.60</b>	<b>127 825.05</b>	<b>17 697.60</b>	<b>145 523.32</b>	<b>35 395.20</b>
Résultat de l'exercice	0.00		17 697.60		17 697.60	
Résultats de clôture	- 0.67		- 110 127.45		- 110 128.12	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>17 698.27</b>	<b>17 697.60</b>	<b>127 825.05</b>	<b>17 697.60</b>	<b>145 523.32</b>	<b>35 395.20</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 0.67</b>		<b>- 110 127.45</b>		<b>- 110 128.12</b>	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE BUDGET LOTISSEMENT BELLAC**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0.20	170 639.66		170 639.66	0.20
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>		<b>0.20</b>	<b>170 639.66</b>		<b>170 639.66</b>	<b>0.20</b>
Résultat de l'exercice	0.00		0.00		0.00	
Résultats de clôture	0.20		- 170 639.66		- 170 639.46	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		0.20	170 639.66		170 639.66	0.20
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0.20</b>	<b>- 170 639.66</b>		<b>- 170 639.46</b>	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**BUDGET PRINCIPAL**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION**  
**DE L'EXERCICE 2020**

---

Mme BRIOLANT ayant donné lecture du compte administratif de l'exercice 2020 du budget général,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	300 000.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	145 157.32 €

**SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice	- 833 035.57 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2021)	- 687 878.25 €

**RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020**

Dépenses d'investissement	282 230.91 €
Recettes d'investissement	47 695.76 €
<b>SOLDE</b>	<b>- 234 535.15 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 687 878.25 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 234 535.15 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>922 413.40 €</b>

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	579 309.04 €
Résultat antérieur	300 000.00 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>879 309.04 €</b>

## **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au B.P. 2021)	<b>879 309.04 €</b>
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit au compte 1068 sur B.P. 2021)	
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
<b>TOTAL</b>	<b>879 309.04 €</b>

### **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

**Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.**

## **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION**

#### **DE L'EXERCICE 2020**

---

Mme BRIOLANT ayant donné lecture du compte administratif de l'exercice 2020 du budget assainissement

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

## POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 36 258.10 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 315 619.89 €

### SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice 55 544.12 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2021) 371 164.01 €

### RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020

Dépenses d'investissement 28 865.42 €

Recettes d'investissement 0.00 €

**SOLDE** - 28 865.42 €

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé 371 164.01 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 28 865.42 €

**TOTAL** 342 298.59 €

**BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL** 0.00 €

### RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice - 123 249.22 €

Résultat antérieur 36 258.10 €

**TOTAL A AFFECTER** - 86 991.12 €

### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 au B.P. 2021) **0.00 €**

2) Affectation complémentaire en "Réserves"  
(crédit au compte 1068 sur B.P. 2021)

3) Déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2021  
ligne 002 (report à nouveau débiteur) **86 991.12 €**

**TOTAL** - 86 991.12 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**Se sont abstenus : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.**

**BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION**  
**DE L'EXERCICE 2020**

---

Mme BRIOLANT ayant donné lecture du compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la maison de santé pluridisciplinaire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 51 137.07 €
<b><u>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020</u></b>	
Solde d'exécution de l'exercice	13 179.84 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2020)	- 37 957.23 €
<b><u>RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020</u></b>	
Dépenses d'investissement	96 000.00 €
Recettes d'investissement	245 000.00 €
<b>SOLDE</b>	<b>149 000.00 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Rappel du solde d'exécution cumulé		- 37 957.23 €
Rappel du solde des restes à réaliser		149 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>111 042.77 €</b>
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice		2 159.76 €
Résultat antérieur		0.00 €
	<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>2 159.76 €</b>

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au B.P. 2021)		<b>0.00 €</b>
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit au compte 1068 sur B.P. 2021)		
3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)		<b>2159.76 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 159.76 €</b>

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

**Ont voté contre : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.**

**BUDGET LOTISSEMENT SUZANNE VALADON**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION**  
**DE L'EXERCICE 2020**

---

Mme BRIOLANT ayant donné lecture du compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Suzanne Valadon,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 0.67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 127 825.05 €

**SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice	17 697.60 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2021)	- 110 127.45 €

**RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020**

Dépenses d'investissement  
Recettes d'investissement

**SOLDE**

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 110 127.45 €
Rappel du solde des restes à réaliser	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>- 110 127.45 €</b>

## **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	- 0.67 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>- 0.67 €</b>

## **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au B.P. 2021)	
2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit au compte 1068 sur B.P. 2021)	
3) Déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (report à nouveau débiteur)	<b>0.67 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 0.67 €</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## **BUDGET LOTISSEMENT BELLAC**

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION**

#### **DE L'EXERCICE 2020**

Mme BRIOLANT ayant donné lecture du compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Bellac,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

## **POUR MÉMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 170 639.66 €

### **SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 du BP 2021)	- 170 639.66 €

### **RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020**

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

### **SOLDE**

### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 170 639.66 €
Rappel du solde des restes à réaliser	

**BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL** 170 639.66 €

### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	0.20 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>0.20 €</b>

### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 au B.P. 2021)

2) Affectation complémentaire en "Réserves"  
(crédit au compte 1068 sur B.P. 2021)

3) Excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021  
ligne 002 (report à nouveau créditeur) **0.20 €**

**TOTAL** **0.20 €**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## TARIFS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES 2021/2022

### MODIFICATION

Mme LAVERGNE explique au conseil municipal qu'une augmentation maximale d'environ 2 à 3 % des tarifs des activités municipales semble judicieuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs des activités municipales à compter de l'année scolaire 2021/2022 :

<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>					
<b>TARIF ANNUEL PAR ELEVE (1)</b>		<b>2020/2021</b>		<b>2021/2022</b>	
		Bellac	Extérieur	Bellac	Extérieur
<b>Jardin musical (Parents, bébés)</b>		108.00 €	135.00 €	110.00 €	138.00 €
<b>Eveil (4/5 ans)</b>		108.00 €	135.00 €	110.00 €	138.00 €
<b>Formation musicale (solfège)</b>	Scolaires (2)	138.00 €	174.00 €	141.00 €	178.00 €
	Adultes	285.00 €	354.00 €	290.00 €	361.00 €
<b>Formation instrumentale</b>	Scolaires (2)	138.00 €	174.00 €	141.00 €	178.00 €
	Adultes	285.00 €	354.00 €	290.00 €	361.00 €
<b>Musique d'ensemble (si seule inscription)</b>	Scolaires (2)	138.00 €	174.00 €	141.00 €	178.00 €
	Adultes	285.00 €	354.00 €	290.00 €	361.00 €
<b>Atelier créatif handimusique</b>	Scolaires (2)	96.00 €	120.00 €	98.00 €	123.00 €
	Adultes	96.00 €	120.00 €	98.00 €	123.00 €
<b>Préparation à l'option Bac</b>	Scolaires (2)	138.00 €	174.00 €	141.00 €	178.00 €
<b>Elèves de la classe de l'Harmonie de Bellac</b>	Scolaires (2)	138.00 €		140.00 €	
	Adultes	285.00 €		290.00 €	

<b>MULTI-ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES (3)</b>					
<b>TARIF ANNUEL PAR ELEVE (1)</b>		<b>2020/2021</b>		<b>2021/2022</b>	
		Bellac	Extérieur	Bellac	Extérieur
<b>Hip-hop</b>	Scolaires	99.00 €	120.00 €	101.00 €	123.00 €
	Adultes	120.00 €	150.00 €	123.00 €	153.00 €
<b>Dessin-peinture</b>	Scolaires	99.00 €	120.00 €	101.00 €	123.00 €
	Adultes	120.00 €	150.00 €	123.00 €	153.00 €
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>					
<b>PRIX PAR REPAS</b>		<b>2020/2021</b>		<b>2021/2022</b>	
		Bellac	Extérieur	Bellac	Extérieur
Elèves		2.60 €		2.80 €	
Adultes		5.60 €		5.80 €	
Agents de la collectivité		5.60 €		5.80 €	
Adultes - intervenants		7.00 €		7.20 €	
Commensaux		12.00 €		12.00 €	
Multi-accueil		2.60 €		2.80 €	
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>					
Tarif par trimestre et par élève		30.00 €		31.00 €	

(1) Payable par tiers au début de chaque trimestre scolaire

(2) Scolaires ou étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans (situation à la date d'inscription).

Sont consenties les remises suivantes :

50 % sur le tarif "formation instrumentale" pour l'inscription d'un élève dans une 2<sup>ème</sup> discipline instrumentale.

10 % sur les tarifs annuels pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit.

20 % sur les tarifs annuels pour le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit.

3) Tarifs pour un « pass annuel » avec engagement pour l'année pour les ateliers municipaux :

Le PASS est payable par tiers au début de chaque trimestre. Cet engagement annuel peut être résilié en cas de force majeure tels que maladie de longue durée ou changement de résidence. Cette demande de résiliation est adressée par écrit au maire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**Se sont abstenus : Mme HOURCADE-HATTE, M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET.**

## CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

---

Monsieur GAINAND explique au conseil municipal que le gouvernement et l'agence nationale de cohésion des territoires ont lancé le programme « petites villes de demain » destiné à rénover un millier de petites villes de moins de 20 000 habitants mais occupant un rôle central dans leur territoire.

En Haute-Vienne ont été choisies : Saint-Yrieix la Perche, Châteauneuf la Forêt, Eymoutiers, Saint Léonard de Noblat, Ambazac, Bessines sur Gartempe, Châteauponsac, et trois binômes : Châlus-Nexon, Saint-Junien-Rochechouart, Bellac-Le Dorat.

La convention d'adhésion pour ce qui concerne Bellac doit donc être signée par les deux villes de Bellac et du Dorat, par la Communauté de Communes et par l'Etat. Les quatre partenaires seront rejoints, au fur et à mesure de l'avancement du programme, par des soutiens : Banque des Territoires, ANCT, ANAH, ADEME, etc...

Dans dix-huit mois au plus tard, une autre convention, dite d'ORT, devra concrétiser les objectifs de rénovation du territoire. Les objectifs de développement seront programmés sur six ans et définis avec l'aide d'un chef de projet qui sera recruté par les partenaires, financé à 75% par l'Etat et pour 8,33 % par chacun des trois autres partenaires.

A l'exception du chef de projet, la convention d'adhésion ne comporte pas d'engagement de financement pour des projets précis. Elle constituera un label pour ces projets lors des demandes aux sources habituelles de financement comme la DETR. Ce label permettra également le soutien et l'action des autres partenaires comme l'ANAH ou la Banque des Territoires.

Cette convention marque donc le début d'une opération de rénovation, en collaboration avec Le Dorat et la Communauté de Communes, importante pour notre ville mais aussi pour tout le Nord du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention d'adhésion « petites villes de demain »,
- d'accepter la participation financière de la commune à hauteur 8,33 % du montant de la prise en charge du chef de projet,
- d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## **II - AFFAIRES SCOLAIRES**

### **ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE 2021/2022**

Madame BARRIAT rappelle qu'actuellement, l'organisation du temps scolaire des écoles de BELLAC respecte le cadre général à savoir, 9 demi-journées de classe dont le mercredi matin et des journées de 5h30 maximum.

Cette organisation arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

En début d'année les représentants des parents d'élèves ont fait savoir à la commune, qu'à la suite d'un sondage auprès des parents de l'école des Rochettes-Charles Silvestre, il se dégageait une faible majorité pour la mise en place de la semaine de 4 jours.

Les équipes pédagogiques semblaient elles aussi plutôt favorables à la semaine de 4 jours.

Les conseils d'écoles ont voté de la façon suivante :

#### **. Ecole Les Rochettes, Charles Silvestre**

Pour la semaine de 4,5 jours → 6

Pour la semaine de 4 jours → 8

#### **. Ecole Jean. Giraudoux**

Pour la semaine de 4,5 jours → 1

Pour la semaine de 4 jours → 6

#### **. Ecole Jolibois**

Pour la semaine de 4,5 jours → 3

pour la semaine de 4 jours → 3

Madame BARRIAT demande au conseil municipal d'émettre un avis, par vote à bulletin secret, sur l'organisation des rythmes scolaires à la prochaine rentrée 2021/2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le renouvellement de l'organisation du temps scolaire, cadre général : soit 4,5 jours (9 demi-journées).

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

**Pour la semaine de 4,5 jours : 26 voix**

**Pour la semaine de 4 jours : 1 voix**

### **III – COMMUNICATION DU MAIRE**

#### **AGRANDISSEMENT ET RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL**

Monsieur le maire rappelle tout d'abord le calendrier de l'opération :

Ce projet a été lancé par nos prédécesseurs.

- 3 avril 2018 : date d'obtention de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- 30 octobre 2019 : l'appel à candidature pour l'architecte,
- 26 mai 2020 (7 mois après) l'architecte fut choisi,
- 19 juin 2020 : la première réunion de travail avec l'architecte s'est tenue.

A cette dernière date, le délai d'utilisation de la DETR était dépassé de plus de 2 mois... néanmoins, exceptionnellement, elle fut renouvelée avec la date limite du 3 avril 2021 (montant originel : 25 % de 603 000 € = 150 750 €).

A cette date, la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour un montant de 180 900 € nous avait échappé, nos prédécesseurs ayant oublié d'en renouveler la demande fin mai 2020.

L'ensemble de la rénovation/agrandissement du CCM était évalué (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage) à 603 000 € H.T.

Après la rencontre du 19 juin avec nos prédécesseurs, l'architecte a envoyé son esquisse le 22 juillet, sans évaluation financière. Cette esquisse qui ne répondait à aucun des besoins a été rejetée le 29 juillet 2020.

Il faut dire que les consignes étaient particulièrement vagues : elles se limitaient à porter la jauge à 250 personnes, restructurer l'étage, mettre en accessibilité, créer une cuisine conforme, séparer le CCM du gymnase.

Nous avons alors réuni quelques-unes des associations parmi les plus utilisatrices de cet équipement ce qui conduisit à la rédaction d'un cahier des charges en 14 points.

## **REZ-DE-CHAUSSÉE**

- 1 – maintien du couloir de liaison avec le gymnase
- 2 – agrandissement à + de 300 m<sup>2</sup> (agrandissement latéral)
- 3 – maintien de la cuisine à son emplacement actuel (accès plus facile pour les traiteurs)
- 4 – rénovation complète de la cuisine
- 5 – zone de stockage avec accès direct à la salle (rénover le local actuel)
- 6 – maintien du bureau à son emplacement actuel (entrée camping)
- 7 – plus grand nombre de WC (WC handicapés) : ancien patio
- 8 – éventuellement dissocier le bar de la cuisine
- 9 – pas de vitrage sur toute la hauteur (problème de l'occultation pour projection)

## **ÉTAGE**

- 1 – prévoir au moins un bureau
- 2 – un couloir pour se rendre dans la salle réunion 1
- 3 – salle réunion 2 en 3 parties : bureau + petite salle + salle de taille moyenne
- 4 – problème des toilettes à l'étage
- 5 – maintenir le logement du gardien (location ?)

L'architecte a alors réalisé une nouvelle esquisse avec une évaluation financière supérieure à 800 000 € H.T. (soit + 33 %) ce qui dépassait très largement les capacités financières de la commune de BELLAC.

Nous avons alors proposé à l'architecte de ne réaliser que la tranche du rez-de-chaussée.

Le 29 septembre 2020, l'architecte nous a proposé une nouvelle esquisse, dont l'estimation financière s'élevait alors à 649 000 € H.T. Cela dépassait encore les capacités financières de la commune. Nous avons négocié et obtenu une nouvelle esquisse pour un montant de 500 000 € H.T. (600 000 € T.T.C.).

Nous avons par exemple reporté la réalisation de l'ascenseur PMR (personne à mobilité réduite)...

Le projet de plan de financement était alors le suivant :

CDDI 10 %	50 000 €
DETR (à consommer avant le 3 avril 2021)	125 000 €
DSIL (nouveau dossier déposé en septembre)	150 000 €
Emprunt auprès de la Banque des Territoires (sur 30 ans à remboursement différé 2024)	275 000 €

L'architecte, maître d'œuvre, a alors accepté les deux contraintes soumises :

- l'enveloppe maximum de 500 000 € H.T.
- les premiers ordres de services à lancer avant le 3 avril 2021.

Entre temps, je précise que les services de la D.D.T. nous ont entre autres imposé l'ascenseur PMR, sinon l'accès à l'étage devenait interdit au public !

L'ouverture des plis lors de la commission MAPA indiquait une prévision d'un montant des travaux de 880 000 € H.T. contre les 500 000 € contractualisés (soit un dépassement extraordinaire de 76 %).

Nous avons alors deux solutions :

- changer de maître d'œuvre, l'architecte choisi par nos prédécesseurs n'ayant pas été performant ! Alors, nous perdions le bénéfice de 325 000 € de subventions.
- 
- accepter un certain nombre de lots permettant de lancer les premiers ordres de services avant le 3 avril 201... ;
- ... et, en même temps renégocier tous les lots infructueux en restant dans une fourchette de 600 000 €.

C'est la deuxième solution qu'a décidé la commission MAPA par 5 voix pour et 1 voix contre.

Cela nous conduira à modifier notre délibération originelle par une délibération modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.